

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 janvier 1953

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LOI SUR LA DÉSIGNATION ET LES TITRES ROYAUX

CHANGEMENT DANS LA FORME DES TITRES EN CE QUI CONCERNE LE CANADA

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) demande à présenter le bill n° 102, intitulé: Loi sur la désignation et les titres royaux.

—Le projet de loi vise à obtenir l'approbation constitutionnelle à l'égard des changements envisagés en ce qui concerne la désignation et les titres royaux sur lesquels on s'est entendu à la conférence des premiers ministres, tenue à Londres en décembre. Il a alors été décidé de recommander l'adoption de ces modifications aux parlements des divers pays du Commonwealth. Il s'agit de donner suite au communiqué établi d'un commun accord, et qui a été déposé à la Chambre le 15 décembre, puis publié en appendice au hansom de ce jour-là.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LE NATIONAL-CANADIEN

IMPOSITION DES REMBOURSEMENTS TOUCHANT LA CAISSE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Qu'il me soit permis de poser une question, bien que je n'en aie pas donné avis au ministre, car le sujet a déjà été mentionné. A-t-on étudié la possibilité de permettre aux employés du National-Canadien qui viennent de recevoir certains montants qu'ils avaient versés en trop à leur première caisse de retraite de ne pas inscrire ces montants comme revenu, bien que ces montants leur aient été versés cette année?

Sauf erreur, on a présenté des demandes en ce sens; j'aimerais donc que le ministre du Revenu national (M. McCann) ou le ministre des Transports (M. Chevrier) me dise quelle décision on a prise. Je ne sais lequel des deux ministres s'occupe de l'affaire.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, on a étudié la question. La loi actuelle stipule que les mon-

tants sont imposables l'année où ils sont reçus. Cependant, nous allons considérer cette question comme un avis et s'il y a moyen de fournir de plus amples explications au député, nous le ferons avec plaisir.

M. Diefenbaker: Me permettra-t-on une question supplémentaire, puisque plusieurs employés sont intéressés? Ils affirment qu'on leur a fait des promesses en ce sens.

Des voix: Non, non!

M. Diefenbaker: Il n'y a rien qui prête ici à controverse. Ils disent qu'on leur a fait une promesse en ce sens. Le ministre des Transports est-il en mesure de confirmer cette promesse, et de nous dire à tout événement s'il a l'intention de proposer qu'on prenne des dispositions dans le sens de ma première question?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): J'ai étudié un peu la question. Je puis assurer à l'honorable député qu'aucune promesse n'a été faite par le ministère des Transports. Le président du comité relatif au programme de pension m'a exposé certains faits et j'ai l'intention de discuter la question avec mon collègue, le ministre du Revenu national.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

QUESTION QUANT À L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, le 17 décembre, comme en fait foi le hansom à la page 891, j'ai posé la question suivante au ministre du Revenu national (M. McCann):

Le Gouvernement prendra-t-il des mesures tendant à l'institution par la Chambre, prochainement, d'un comité spécial chargé d'étudier le rapport, le fonctionnement et la ligne de conduite de la Société Radio-Canada?

Le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, le Gouvernement ne s'oppose nullement à une telle mesure et je ferai part de la question à mes collègues sans retard.

Le ministre pourrait-il nous dire si oui ou non le Gouvernement a l'intention d'inscrire bientôt un avis de motion au *Feuilleton*, en sorte que le comité puisse être formé et puisse entreprendre son enquête dans le plus bref délai?